

COMITE DE SUIVI – CARRIERES DE QUENAST (SAGREX)

Procès-verbal de la réunion du 09 novembre 2023

Représentants de la commune	Mme Patricia Venturelli, <i>Bourgmestre</i> M. Jean-Paul Denimal, <i>Echevin de l'Environnement</i> M. Grégory Hémerijckx, <i>Echevin de la jeunesse et de la cohésion sociale</i> M. Patrick Ophals, <i>Echevin du Commerce et des Entreprises</i> M. Philippe Hauters, <i>Conseiller communal</i> Mme Elodie De Backer, <i>Secrétaire</i>
Représentants des carrières	M. Pierre Van Landschoot, <i>Responsable de la Carrière de Quenast</i> M. Vincent Van Overbeke, <i>Responsable opérationnel</i> M. Steve Denis, <i>Responsable des permis</i>
Comité de riverains	Mme Célie Van Audenhaege Mme Anne Tilmont
Excusé	M. Léon Jadin, <i>Conseiller communal</i>

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV du 08/05/2023
- 2) Suivi des poussières
- 3) Suivi des tirs de mines
- 4) Point sur le futur permis
- 5) Suivi des travaux en cours (motte, glissement de terrain)
- 6) Divers

1) Approbation du PV du 08/05/2023

Mme Van Audenhaege informe qu'elle a envoyé des notes complémentaires. L'approbation du PV est reportée à la prochaine réunion.

2) Suivi des poussières

M. Van Landschoot informe à propos des retombées atmosphériques en présentant un tableau avec les résultats de la 12ème année d'exploitation. Les résultats sont repris avec les 4 jauges Owen. Il indique qu'il n'y a pas de résultats interpellants, la jauge 3 présente des résultats plus élevés que les autres mais ce n'est pas contraignant. Il y a toujours un délai entre l'obtention des résultats de pesée des particules récoltées dans les jauges et l'obtention des résultats des analyses complémentaires qui y sont associées.

L'évolution de la valeur médiane pour les 12 années d'exploitation est présentée en séance. La valeur pour 2022 est similaire aux résultats de 2020. Le rapport complet sera envoyé par mail. Mme Van Audenhaege demande si ce ne sont pas des rapports publics. Les représentants de Sagrex répondent par la négative. Les représentants de Sagrex rappellent qu'il existait déjà 4 jauges publiques rue du Faubourg placées par l'ISSeP, mais leur positionnement ne correspondait pas à ce qui était préconisé par la norme. Les 4 nouvelles jauges du réseau privé sont implantées selon un carré de 1 km de côté et c'est pour cela que ce n'est pas diffusé.

Les représentants des carrières rappellent qu'il y a différentes formes de silices. La forme potentiellement nocive est la silice cristalline dite alvéolaire, dont la taille des particules est inférieure à 2,5 microns et 10 micromètres. La note présentée se trouve sur le site de Sagrex.

Une question est posée concernant la réglementation sur le bien-être au travail et les poussières. Il est proposé de mettre un dosimètre au niveau de la carrière pour l'air ambiant à l'extérieur de la carrière. Mme Van Audenhaege indique qu'elle serait d'accord pour en mettre une rue de la station près de chez elle.

Une question est posée concernant les ballasts.

Les représentants des carrières indiquent que le circuit de l'eau est resté inchangé. Ce circuit reste fermé, rien n'est jeté dans la Senne. Mais qu'en est-il du résidu sec après le lavage ? Les représentants des carrières répondent que les eaux chargées en particules fines sont pressées, qu'il en résulte ensuite des galettes ayant un taux d'humidité de 20% (comparable à de la boue séchée). Ces galettes sont ensuite évacuées via la motte. Ces déchets sont recouverts par de l'argile. Dans un avenir proche les représentants des carrières souhaiteraient valoriser ce produit.

Mme Van Audenhaege demande si d'autres solutions peuvent être mises en place pour éviter que les galettes de ballast soient déposées sur la motte. Elle ajoute qu'il y a des ballasts sur les voies de chemin de fer qui contiendraient des métaux lourds. Qu'en serait-il de ces sédiments-là ?

Les représentants des carrières répondent qu'ils n'ont fait pas ça chez eux et qu'il est impossible de répondre à cette question. Si les carrières reçoivent une demande d'Infrabel, Sagrex s'engagerait à surveiller et réglementer à ce sujet.

Mme Venturelli pose une question concernant la rougeur de l'eau.

Il y a une présence d'eau rougeâtre dû aux particules de fer ou de manganèse. Cela peut aussi être une circulation à grande vitesse dans le sens opposé de l'eau dans les conduites, et quand cela se dépose, l'eau devient rougeâtre. Une autre particularité de Quenast mise en évidence sont les réducteurs de pression. Cela pourrait aussi être lié à la pression de l'eau. Cela peut également être dû au fait des particules d'argiles dans l'air.

Mme Tilmont indique qu'il y a eu des pics de poussières aux alentours de Quenast il y a quelques semaines. Elle indique avoir téléphoné. Les représentants des carrières répondent qu'ils ont reçu le message. Ils expliquent le pic à la suite des vents puissants de la semaine et ils ont arrêté l'installation. Mme Tilmont demande s'il est possible d'installer des parois ou arbustes qui prendraient la poussière.

Les représentants des carrières précisent qu'ils ont eu l'acquisition d'un drone mais que pour l'utiliser ils doivent demander des permis et autorisations, en plus d'une formation au pilotage de drones.

3) Suivi des tirs de mines

Il y a eu des tirs au mois d'octobre. Un tir « problématique » le lundi 09 octobre a été signalé par M. Jadin et Mme Vankerckhoven.

La plainte situe le tir au nord-est de la carrière. Les sismographes ont été contrôlés par Monsieur Van Landschoot. Les valeurs relevées sont inférieures à la limite décrite dans la norme DIN4150. M. Van Landschoot a revérifié les sismographes situés aux adresses suivantes :

- Rue des Frères Demaret : Le sismographe a déclenché mais à un seuil très bas ;
- Chemin Marais Bourleau : il y a eu un souci au niveau de l'enregistrement ;

- Rue Urban : les capteurs n'ont pas été déclenchés ;
- Rue de Rebecq : déclenchement à des niveaux faibles.

Le seuil minimal de déclenchement est de 0.5 mm/s. Les représentants des carrières expliquent que le ressenti a été plus important à cause des ondes sonores.

Mme Venturelli demande aux représentants des carrières si on ne pourrait pas inclure le paramètre des sens des vents et leur influence dans les rapports, afin de comprendre pourquoi le ressenti serait plus important. Les représentants des carrières indiquent que d'autres facteurs entrent en jeu, comme un temps sec, pluvieux, venteux etc. Ils insistent sur le fait que les habitations n'ont rien à craindre, qu'il s'agit d'un ressenti.

Mme Van Audenhaege n'est pas convaincue concernant le risque envers son habitation et invite les représentants des carrières à venir chez elle évaluer les dégâts sur ses pierres bleues.

Les représentants des carrières ajoutent que les tirs ont énormément évolué au cours des 20 dernières années. Quant à la norme, il s'agit d'une norme prédictive. Le dépassement de la limite n'implique pas des dégâts sur les bâtiments. En guise de comparaison, un dépassement de la limite de vitesse sur une voirie n'implique pas automatiquement un accident.

Mme Venturelli explique que d'autres paramètres peuvent entrer en ligne de compte. Par exemple, en France, il existe des problèmes de fissuration liés à la nature du sol et au changement climatique. Il y a aussi l'origine des matériaux comme l'argile, où l'on observe des fissures où il n'y a pas de tir de mines. Des fissurations du côté de Valenciennes en France sont liées au gonflement et au retrait de certaines argiles en période de sécheresse. À Rebecq, les habitations ne sont pas fondées directement sur la terre. Cependant avec les matériaux utilisés aujourd'hui cela peut être différent.

Mme Tilmont demande une recherche sereine à ce sujet.

Mme Van Audenhaege demande s'il n'y a pas eu de plaintes.

Les représentants des carrières ont été informés d'une plainte pour des dégâts de plafonnage à la suite d'un tir du 19 octobre 2023, mais que les sismographes n'ont pas déclenché. M. Van Landschoot s'est rendu au Sentier Cluquet avec un sismographe. Les résultats obtenus étaient de l'ordre de 1.1 mm/seconde, qui est à 1/5 de la limite pour les maisons d'habitation.

Mme Van Audenhaege demande s'il y aura plus de trous lors des tirs de mine. Les représentants des carrières rappellent que le nombre de trous ne change en rien le niveau de vibrations mais peut générer un ressenti plus important. Mme Venturelli indique que le nombre de trous s'évalue en fonction du type de roche. Les représentants des carrières ajoutent que le nombre de trous dépend de l'implantation des zones à miner. D'autres moyens techniques tels que le découpage des étages et le travail en bi-étagé permettent de réduire le niveau vibratoire.

Une autre action mise en place par les représentants des carrières est que certains sismographes ont un modem GSM, pour qu'ils aient en direct le relevé de la machine. Cela leur permet de donner un retour chiffré plus rapide en cas de ressenti plus important.

Enfin, les représentants des carrières indiquent qu'ils suivent les résultats vibratoires des tirs. Ils rappellent également la distinction entre les vibrations du sol et la surpression aérienne, qui, à l'instar d'un avion passant le mur du son, a un impact sur les fenêtres et les vitrines.

Pour terminer, les représentants des carrières informent que quatre sismographes sont placés, mais que celui de la rue des Frères Demaret 28, doit être déplacé. Ils souhaitent envoyer un appel à

candidature pour placer ce sismographe. Mme Venturelli propose de le mettre dans l'école s'il n'y a pas de riverains demandeurs. Mme Van Audenhaege propose de passer le mot aux riverains.

4) Point sur le futur permis

L'information a été reçue par mail, le permis ne sera pas déposé au mois d'octobre. Il y a du retard car du matériel de comptage a été dégradé. Cela retarde les aspects liés à la mobilité et ne permet pas de déposer un dossier ficelé. Le dossier est reporté début 2024.

Une fois le dossier déposé, l'administration de la Région wallonne déclarera si le dossier est complet et recevable. Le délai de réponse est de 20 jours. Après cela s'organise l'enquête publique. Des réunions d'informations proposées d'initiative par le demandeur seront mises en place pour les citoyens. Concernant les permanences pendant l'enquête publique, il y aurait la présence des représentants des carrières et du bureau d'étude pour répondre aux interrogations. Le dossier sera envoyé simultanément aux 4 communes concernées que sont Rebecq, Braine-Le-Comte, Tubize et Ittre.

Question qui est anticipée : est-ce qu'il y a la possibilité de transmettre les plans par voie électronique pour les riverains ?

Il y a la question des droits d'auteurs par le bureau d'études ? Si le bureau d'étude est d'accord, cela sera envisagé.

Mme Venturelli indique que les documents techniques comme le texte de l'étude d'incidences ne pose pas de problème au niveau de la mise en ligne, mais pour certains plans numérisés volumineux, cela peut être plus complexe. Mme Van Audenhaege indique que les plans papiers ne sont pas faciles non plus à la lecture. Cependant, les représentants des carrières ajoutent que les plans en ligne peuvent également être difficiles à la lecture.

Question à propos de l'extension du champ des panneaux photovoltaïques.

Le dossier est en cours de finalisation auprès du bureau d'études. Le dossier ne sera pas déposé par Sagrex mais par les exploitants du champ. Une étude complémentaire est terminée, les derniers éléments sont rassemblés pour que ce soit déposé. Mme Venturelli demande qu'il y ait une précision avec les plans du projet existant et projet d'extension.

Mme Van Audenhaege pose une question à propos d'une éventuelle expropriation à la Rue du Faubourg / à la Cité de la Vallée. Aucune expropriation n'est envisagée à cet endroit. Mme Venturelli demande s'il n'y a pas une confusion entre les termes « expropriation » et « expulsion ». Les représentants des carrières confirment qu'il n'y a pas de projet pour Sagrex à ce sujet. Il n'y a pas de procédure d'expropriation dans leurs zones.

5) Suivi des travaux en cours (motte, glissement de terrain)

Les représentants des carrières indiquent la suite des actions. Tout d'abord réattaquer le côté ouest ou il y avait l'affaissement.

Question par rapport à un dépôt de terre que Sagrex aurait créé ? Monsieur Van Landschoot indique qu'il n'y a pas de dépôt mais une différence de couleur tout à fait naturelle.

Mme Venturelli pose une question concernant la végétalisation de la motte.

Les représentants des carrières indiquent que cela fait partie du plan de réhabilitation du site. En fonction de l'évolution de la motte, ils replanteront.

Au niveau du flanc ouest où l'affaissement a eu lieu en 2021, Sagrex s'y attèle prochainement. La remise en service du sentier va débuter, un mail sera envoyé.

La mise en place du sentier comestible est en attente du monitoring, si tout se passe bien les travaux commenceront en été 2024. Mme Van Audenhaege demande que l'information du début des travaux soit envoyée par e-mail.

Un rappel par les représentants des carrières est discuté, indiquant que les gens ne peuvent pas circuler sur un terrain privé. Ils ont découvert des traces de pas sur leur site alors que des gens ne peuvent pas circuler sur ce domaine.

6) Divers

A propos des maisons au Sentier des Buts,

Sagrex a reçu le permis pour les démolir. La démolition est planifiée pour le mois de décembre. Sagrex prévient de la date précise. Mme Venturelli précise que c'étaient des maisons rénovées dans le cadre d'un projet avec le Forem à l'époque. Il s'agissait avant tout d'un double objectif :

- Participer à un projet de formation du bâtiment comme métier en pénurie ;
- Temporairement y loger des personnes mais avec une échéance. Sagrex s'était engagé à reloger ces personnes dans des logements qui appartenaient aux carrières. Ce qui a été fait.

Mme Tilmont demande de communiquer auprès de ces maisons pour éviter des nouveaux bruits de couloir. C'est du potentiel patrimoine qui est détruit, ce serait bien de savoir que les gens qui y vivaient étaient au courant de l'histoire.

22/11/2023 : Sagrex change de nom.

Volonté de ne faire plus qu'un avec « Heidelberg Materials ». Des panneaux et drapeaux seront prochainement installés.

Projet cigogne

Les représentants des carrières informent du projet de Monsieur Patrick Recour qui avait posé des nichoirs dans la carrière. Parfois des cigognes qui survolent le village. Il souhaiterait placer un poteau équipé pour accueillir des couples de cigognes pendant la nidification. Le lieu qui s'y prête est situé près de la zone industrielle, à côté du Recypark. Ils n'en sont qu'au stade de projet/réflexion, mais ils tenaient à informer le comité de suivi pour l'éventuelle apparition du poteau. Mme Van Audenhaege demande que Sagrex communique à ce sujet pour ne pas le confondre avec un mat de mesure.

Clôture de la réunion

Mme Van Audenhaege demande quand aura lieu la prochaine réunion.

Mme Venturelli propose que si le dépôt du permis se passe début janvier 2024, la prochaine réunion se profilerait fin janvier.

Mme Tilmont demande si elle doit officiellement démissionner à la suite à son déménagement. Il est acté dans le PV mais un mail de la part de Mme Tilmont sera tout de même requis.

Mme Van Audenhaeghe demande si un appel à candidature pour la place vacante aura lieu. Mme Venturelli indique que cela risque d'être un peu court si on se réfère au dépôt du permis.

Lors de l'envoi du PV par courriel, Mme De Backer demandera un accusé de réception aux différents intervenants afin de vérifier que tout le monde l'ait bien reçu.

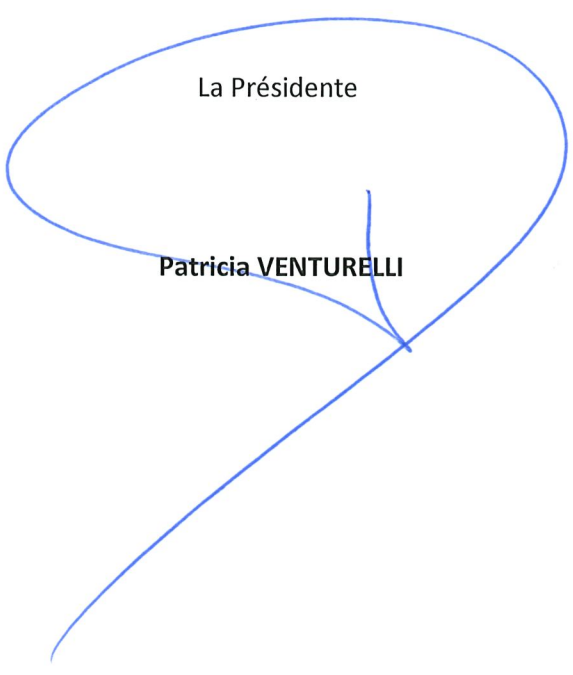
Fin de la séance à 20h40.

La Secrétaire


Elodie DE BACKER



La Présidente


Patricia VENTURELLI